

MINISTRE DU PLAN
CENTRE NATIONAL DE LA
STATISTIQUE ET DES ETUDES
ECONOMIQUES
DIRECTION ADMINISTRATIVE ET
FINANCIERE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

85/594 du 18/04.85

DECRET N° _____/MP-CNSE-DAF
portant inscription au tableau
d'avancement au titre de l'année
1980 de Monsieur KOUZOUNGOU Fer-
dinand Ingénieur Statisticien des
cadres de la catégorie A, Hiérar-
chie I des Services Techniques
(Statistique)

(/ ISAS :

LE PREMIER MINISTRE,

D.F.P.

(/u la constitution du 3 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut Général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MP du 9-5-62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3-2-62 susvisée ;

D.G.B.

(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A I ;
(/u le décret n° 63/410 du 12-12-63 portant statut
commun des cadres du personnel technique des Services de la
Statistique ;

(/u le décret n° 65/170 du 25-6-65 réglementant l'avanc-
ement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la
République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 84/856 du 8-8-84 portant nomination
du premier ministre ;

(/u le décret n° 80/530 du 27-12-80 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 84/858 du 13-8-84 portant nomination
des membres du Gouvernement ;

D.C.F.

(/u le décret n° 84/850 du 20-8-84 portant organisation
des intérimaires des membres du Gouvernement ;

(/u l'ordonnance n° 019/84 du 23-8-84 portant modifica-
tion de certaines dispositions de la constitution du 8 Juillet
1972 ;

(/u le procès verbal de la commission Administrative
Paritaire d'avancement en date du 10 Décembre 1983 ;

DECRET :

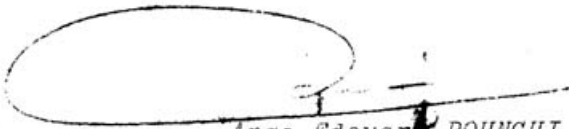
.../...

ARTICLE 1ER. - Monsieur KOUZOUNGOU Ferdinand, Ingénieur Statisticien de 3^e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Statistique) en service au Ministère des Finances à Brazzaville est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1980 à deux (2) ans pour le 4^e échelon de son grade.

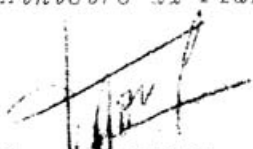
ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré, publié au JOREC et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, LE 18 Avril 1985

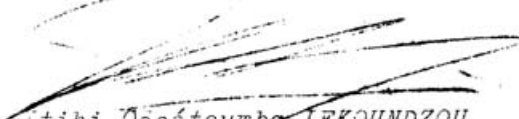
Par le Premier Ministre,


Ange Edouard POUNGUI

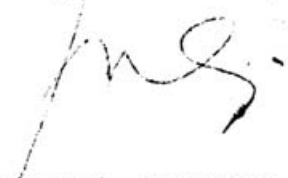
Le Ministre du Plan,


Pierre MOUSSA

Le Ministre des Finances
et du Budget,


Etienne Ossétoumba LEKOUNDZOU

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de la
Fonction Publique et de la
Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA

AMPLIATIONS :

- JORPC1
 - DFP.....2
 - DGB.....2
 - DCF.....2
 - MINI-PLAN.....2
 - BOS IER DFP.....6
 - DOSSIER CHSEE.....6
 - INTERESSE.....2
 - SGCH/BC.....2/25
- 